



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

Reach : Plus que trois mois pour pré-enregistrer vos substances !

Madame, Monsieur,

Un certain retard pour les entreprises françaises dans le pré-enregistrement des substances

Les derniers chiffres fournis par l'Agence européenne des produits chimiques sur le nombre de pré-enregistrements en application du **règlement Reach**, montrent un certain retard pour les entreprises françaises. En effet, la France ne représente seulement que 6% du nombre total de pré-enregistrements effectués alors que l'Allemagne est à plus de 30% et le Royaume-Uni à plus de 20%, ce qui ne semble pas correspondre aux importances relatives de l'utilisation de produits entre les trois pays.

C'est pourquoi nous souhaitons vous rappeler les termes du règlement :

« tous les fabricants et importateurs publics ou privés, à partir d'1 tonne par an, de substances éligibles au pré-enregistrement, telles quelles ou contenues dans des préparations ou des articles relargants, doivent les pré-enregistrer d'ici le 1^{er} décembre 2008 pour pouvoir bénéficier d'un étalement du calendrier d'enregistrement, démarche obligatoire depuis le 1^{er} juin 2008. »

Cette phase de pré-enregistrement est cruciale !

En effet, passé le 1^{er} décembre 2008, la fabrication ou l'importation des substances qui n'auront pas fait l'objet d'un pré-enregistrement ou d'un enregistrement devra être immédiatement interrompue.

Si vous êtes utilisateur de produits chimiques, assurez-vous auprès de vos fournisseurs que ceux-ci effectuent bien les démarches nécessaires, afin de prévenir tout risque de rupture d'approvisionnement.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site www.reach-info.fr.

Une formalité simple !

Le pré-enregistrement est simple et gratuit. Il suffit de déposer sur le site internet de l'Agence européenne : <http://www.echa.europa.eu> des informations notamment sur votre identité légale, la substance à pré-enregistrer, le délai envisagé pour son enregistrement et la fourchette de quantité annuelle produite ou importée.

Suite au pré-enregistrement, le déclarant sera membre d'un **forum d'échange d'informations sur les substances**, dans le but – grâce au partage de données – de faciliter la constitution des dossiers d'enregistrement et de limiter les coûts ainsi que les tests sur les animaux.

Un travail dans l'intérêt de tous

L'application de Reach va permettre de recueillir un grand nombre d'informations sur **30 000 substances chimiques** et de mieux connaître les risques liés à leur utilisation, et donc à terme, de mettre en place une véritable gestion responsable de ces substances. **Reach est un règlement dans l'intérêt de tous.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.



Luc ROUSSEAU

Directeur général
des entreprises



Laurent MICHEL

Directeur général
de la prévention des risques